

KRAFT HOCKEYVILLE 2025
RÈGLEMENT OFFICIEL (le « Règlement officiel »)

AUCUN ACHAT REQUIS. COMPÉTITION OUVERTE À TOUS LES RÉSIDENTS
LÉGAUX DU CANADA ÂGÉS DE 14 ANS OU PLUS.

1. QU'EST-CE QUE LA COMPÉTITION KRAFT HOCKEYVILLE? Une compétition visant à déterminer quelle communauté de hockey canadienne se démarque de toutes les autres. Le concours Kraft Hockeyville 2025 (la « **Compétition** ») vise à rassembler les gens et à protéger l'avenir du hockey au Canada, parce que les communautés font rayonner le sport du hockey et que le hockey contribue à faire rayonner les communautés.

2. PÉRIODE ET ÉTAPES DE LA COMPÉTITION : LE CONCOURS COMMENCE À 12 h 00, HEURE DE L'EST (« **HE** »), LE 1^{ER} JANVIER 2025 ET SE POURSUIT JUSQU'À 17 H 00, HEURE DE L'EST, LE 5 AVRIL 2025 (la « **Période de Compétition** »). La Compétition se compose de cinq (5) phases (chacune, une « **Phase** »), comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

Étape	Date de début	Date de fin
Nomination et Rallie	1 janvier 2025 12 h 00, HE	2 mars 2025 23 h 59, HE
Évaluation	3 mars 2025	15 mars 2025
4 principales annonces	15 mars 2025	15 mars 2025
Vote	4 avril 2025 9 h 00, HE	5 avril 2025 17 h 00, HE
Annonce du gagnant	5 avril 2025	5 avril 2025

3. POUR S'INSCRIRE ET/OU PARTICIPER : Il existe différents moyens de participer à la Compétition, comme indiqué ci-dessous.

a. Trouver votre Aréna : Pendant la phase de nomination et de Rallie, rendez-vous d'abord sur www.krafthockeyville.ca (le « **site Web** ») et suivez les instructions à l'écran pour trouver la page communautaire de votre patinoire de hockey locale (« **Aréna** »). Si votre Aréna ne possède pas de page de communauté, suivez les liens et les instructions pour en créer une. Chaque Aréna doit être situé au Canada, normalement utilisé par une communauté locale et ne doit pas être un Aréna de la LNH (comme défini ci-dessous).

MESSAGE IMPORTANT : UN ARÉNA QUI A GAGNÉ LE GRAND PRIX *KRAFT HOCKEYVILLE* OU LE GRAND PRIX PLACE AUX JEUX KRAFT HEINZ DANS LES DIX (10) DERNIÈRES ANNÉES N'EST PAS ADMISSIBLE POUR GAGNER UN PRIX DANS LA PRÉSENTE COMPÉTITION.

Lorsque vous êtes sur la page de communauté de votre Aréna, suivez les instructions à l'écran pour vous inscrire (lors de la visite initiale seulement). Puis, suivez les liens et les instructions pour partager un Envoi d'histoire ou pour prendre une autre Action de Rallie, comme indiqué ci-dessous.

b. Envoyer une histoire pour participer à la Compétition : Pour que votre communauté soit admissible à la Compétition, au moins une (1) histoire doit être envoyée pour l'Aréna nommé. Partagez votre histoire en répondant à chacune des trois (3) questions suivantes soit par un essai écrit, une vidéo, soit en ajoutant un lien vers votre vidéo YouTube (les vidéos publiées sur YouTube doivent être conformes aux directives communautaires de YouTube : <https://www.youtube.com/about/policies/#community-guidelines>) (collectivement, votre « **Soumission d'histoire** ») :

1. Parlez-nous de votre communauté et de sa passion pour le hockey. Pouvez-vous nous décrire ou expliquer de quelle manière cela se manifeste concrètement?
2. Parlez-nous de votre aréna. Pourquoi est-ce important pour vous, votre famille et votre communauté?
3. Expliquez comment votre communauté utilisera les 250 000 \$ (CAD) pour moderniser et améliorer votre aréna.

Les Envois d'histoire doivent respecter les directives d'envoi stipulées à la Section 5 (les « **Directives d'envoi** »). Chaque Envoi d'histoire sera noté selon les critères d'évaluation stipulés à la Section 7. En ajoutant un Envoi d'histoire à la page de communauté, votre Aréna recevra dix (10) points de Rallie (détails ci-dessous). Limite : Un (1) Envoi d'histoire approuvé par personne, par Aréna; toutefois, un Aréna peut avoir plusieurs Envois d'histoire approuvés provenant de différents participants uniques.

Pour que votre vidéo YouTube soit jugée dans le cadre de cette Compétition, la vidéo doit rester téléchargée sur YouTube pendant toute la Période de la Compétition.

c. Fournir du contenu facultatif, le partager ou réagir pour obtenir des points de Rallie supplémentaires : Vous pouvez participer au soutien de votre aréna et gagner des points de Rallie supplémentaires en ajoutant du contenu optionnel (photographies ou notes) ou en réagissant à du contenu ou à une histoire envoyée (les actions susmentionnées et l'envoi d'histoire telle que décrits dans la section 3b, collectivement, « **Action de Rallie** ») comme décrit plus en détail ci-dessous.

d. Résumé des points de Rallie : Voici un résumé des moyens par lesquels vous pouvez gagner des points de Rallie au nom de votre aréna :

Action de Rallie	Comment	Nombre de points de Rallie	Limite d'obtention de points de l'Action de Rallie
Envoi d'histoire	Comme indiqué ci-dessus sous « Envoyer une histoire » dans la section 3b.	10	Un Envoi d'histoire approuvé par personne, par Aréna

<u>Contenu facultatif</u>			
Ajout d'une photo	Ajoutez une photo en la téléversant.	3	Cinq photos au total, par personne, par Aréna
« Réagir » à une photo ou à un Envoi d'histoire	« Réagir » à une photo ou à un Envoi d'histoire en sélectionnant un émoji de « réaction ».	1	15 réactions par personne, par Aréna
Ajout d'une note	Ajoutez une note au tableau de la communauté.	1	Une note par personne, par Aréna

Les Actions de Rallie doivent respecter les Directives d'envoi. Le décompte des points de Rallie pour un Aréna sera utilisé pour déterminer le Résultat du Rallie pour cet Aréna (le « **Résultat du Rallie** »). Les pages de communauté de l'Aréna qui reçoivent un plus grand nombre de points de Rallie obtiendront un Résultat de Rallie plus élevé, représentant jusqu'à 20 % du résultat total pour les critères d'évaluation. Pour la ventilation des notations des critères d'évaluation, consultez la Section 7 ci-dessous. Le commanditaire (tel que défini ci-dessous) se réserve le droit de réviser les résultats ou de ne pas prendre en compte le score généré pour le critère du score du rallye afin de déterminer les gagnants si les points du rallye semblent avoir été trafiqués ou manipulés de quelque manière que ce soit.

e. Participation : En soumettant un Envoi d'histoire et par conséquent en participant à la présente Compétition, vous aurez la chance de gagner un (1) Grand Prix ou un (1) Deuxième Prix pour votre Aréna mis en candidature, comme indiqué dans la Section 8. Seul un Envoi d'histoire constitue une participation à la Compétition. Le contenu facultatif, les partages ou les réactions génèrent seulement des points de Rallie, comme indiqué ci-dessus. Vous pouvez soumettre un Envoi d'histoire, participer à d'autres Actions de Rallie ou faire les deux. Un Aréna nécessite au minimum un (1) Envoi d'histoire pour être admissible à l'étape d'évaluation.

4. VÉRIFICATION DE LA PARTICIPATION ET DES ACTIONS DE RALLIE ET CONDITIONS : Tous les Envois d'histoire et toutes les autres Actions de Rallie feront l'objet d'une vérification. Une preuve d'envoi ne constitue pas une preuve de réception. S'il survient un différend quant à l'identité d'un participant, les Envois d'histoire et les Actions de Rallie seront déclarés comme étant faits par la personne dont le nom figure sur le formulaire de participation. Il peut être demandé à une personne de fournir la preuve qu'elle est bien la personne associée à la soumission de l'histoire et/ou à l'Action de Rallie.

Si une personne quelconque, autre que vous-même, est nommée ou figure dans l'Envoi d'histoire ou l'Action de Rallie, vous devez avoir l'autorisation de cette personne (ou d'un parent/tuteur si la personne est mineure) pour pouvoir utiliser son nom ou sa photo et/ou ressemblance. La preuve d'une pareille autorisation peut être exigée à la discrétion du Commanditaire. La soumission de toute histoire et/ou de toute Action de Rallie facultative

constitue votre (et, si une personne mineure admissible, celle du parent ou tuteur légal) acceptation du présent Règlement officiel et votre consentement à concéder aux Parties autorisées (comme défini ci-dessous) certains droits concernant l'Envoi d'histoire et/ou l'Action de Rallie comme indiqué dans la Section 14 ci-dessous. L'Envoi d'histoire et/ou l'Action de Rallie doivent être effectués en votre nom seulement, peu importe si d'autres personnes y ont contribué ou figurent dans l'Envoi d'histoire et/ou l'Action de Rallie. Toute tentative par une personne visant à obtenir un nombre plus élevé d'Envois d'histoire et/ou d'Actions de Rallie que le maximum prescrit au moyen de multiples/différents noms, adresses de courriel, comptes, identités, inscriptions et connexions, ou par toute autre méthode ou inscription ou participation d'une façon non sanctionnée par le présent Règlement officiel, entraînera l'annulation de l'envoi de cette personne et une telle personne sera disqualifiée de la Compétition et, à l'unique discrétion du Commanditaire, des autres promotions du Commanditaire.

Les Envois d'histoire et/ou les Actions de Rallie qui sont perdus, en retard, incomplets, illisibles ou endommagés ne seront pas retenus ni acceptés. Les Envois d'histoire et/ou Actions de Rallie qui s'avèrent être des copies d'autres Envois d'histoire et/ou Actions de Rallie (à l'exception des emojis de réaction) précédemment soumises au concours ou qui contiennent du contenu plagié à partir d'autres sites web et/ou publications seront annulées et entraîneront la disqualification du participant.

5. DIRECTIVES POUR L'ENVOI D'HISTOIRE ET LES ACTIONS DE RALLIE : Chaque Envoi d'histoire et/ou Action de Rallie soumis doit respecter les critères stipulés ci-après, le cas échéant :

Envoi d'histoire :

- être original;
- si vous soumettez un essai écrit, la réponse à chacune de ces questions de synthèse pour l'Envoi d'histoire doit contenir un minimum de cent cinquante (150) caractères (incluant les espaces) et ne doit pas dépasser mille (1 000) caractères (incluant les espaces);
- Si vous soumettez un essai vidéo, la vidéo ne doit pas dépasser cent (100) Mo, ne doit pas durer plus de deux (2) minutes et doit être au format avi, dv, mov, qt, mpg, mpg2, mpg4, 3gp, 3g2, asf ou wmv ;
- si vous soumettez une vidéo sur YouTube, elle doit être dans un format accepté par YouTube;
- la réponse à chaque question de synthèse pour l'Envoi d'histoire doit être rédigée en anglais ou en français.

Action de Rallie :

- être originale;
- la photo facultative doit être dans un format .jpeg, .gif ou .png;
- la photo facultative ne doit pas excéder cent (100) Mo de taille;
- la note facultative sur la communauté ne doit pas excéder cent (100) caractères (incluant les espaces).

L'histoire soumise et toute action de Rallie facultative ne doivent pas : (a) être sexuellement explicites ou suggestifs, violents ou désobligeants à l'égard de tout groupe ethnique, racial, de genre, religieux, d'orientation sexuelle, professionnel ou d'âge, profanes ou pornographiques, contenir ou faire référence à la nudité ou à toute activité matériellement dangereuse ; (b) promouvoir l'alcool, les drogues, le tabac, les armes à feu ou les armes (ou l'utilisation de tout ce qui précède), toute activité qui peut sembler dangereuse, ou tout programme ou message politique ou religieux particulier ; (c) être obscènes ou offensants, ou endosser toute forme de haine ou de groupe haineux ; (d) contenir ou référencer des marques de commerce, des logos (sauf ceux du commanditaire, de la LNH ou de l'AJLNH (tel que défini ci-dessous)) ou des présentations commerciales appartenant à d'autres, ou annoncer ou promouvoir toute marque ou tout produit de quelque nature que ce soit, sans autorisation, dans la mesure où l'autorisation est nécessaire, ou sous réserve des modalités de l'article 4, contenir toute identification personnelle, comme des numéros de plaque d'immatriculation, des noms personnels (autres que le vôtre), des adresses de courriel ou des adresses civiques ; (e) contenir des éléments protégés par des droits d'auteur appartenant à des tiers, sans autorisation, dans la mesure où cette autorisation est nécessaire ; (f) sous réserve des dispositions de l'article 4, contenir des éléments comportant le nom, l'image ou tout autre indice permettant d'identifier une personne, vivante ou décédée, sans autorisation ; et (g) être faux ou trompeur. Nonobstant ce qui précède, le Commanditaire se réserve le droit d'autoriser, à son unique discrétion, les Envois d'histoire et toute Action de Rallie facultative contenant l'utilisation fortuite et non litigieuse des marques de commerce appartenant à des tiers.

En soumettant une Histoire et/ou une Action de Rallie, vous (et, dans le cas d'un mineur admissible, votre parent, tuteur ou tutrice légale) garantissez et déclarez : (a) qu'elle n'a pas été publiée auparavant; (b) qu'elle n'a pas reçu de prix auparavant; (c) qu'elle n'enfreint pas les droits d'auteur, les marques déposées, les droits à la vie privée, à la publicité ou d'autres droits de propriété intellectuelle ou autres droits de toute personne ou entité; (d) que les autres participants représentés dans l'Histoire envoyée et/ou l'Action de Rallie, le cas échéant, ont donné leur consentement écrit à sa participation à la compétition et à son utilisation telle qu'envisagée par le présent règlement officiel; (e) que la publication par le biais de divers médias, y compris l'affichage sur le Web et dans les médias sociaux, n'enfreindra pas les droits d'un tiers; (f) qu'elle est appropriée pour la compétition et pour tous les âges, de « bon goût », conforme à l'image du commanditaire, de la LNH et de l'AJLNH et convenable pour une publication (p. ex. ne doit pas être obscène ou indécente), tel que déterminé par le commanditaire à sa seule discrétion; (g) qu'elle ne contient pas de contenu commercial faisant la promotion d'un produit ou d'un service autre que ceux offerts par le commanditaire; et (h) que vous avez renoncé à tous les droits moraux relatifs à l'Envoi d'histoire et/ou à l'Action de Rallie en faveur du commanditaire. Sans restreindre la portée de ce qui précède, les Envois d'histoire et toute Action de Rallie ne peuvent faire preuve de mépris ni être une parodie. Le participant (et, s'il s'agit d'un mineur éligible, son parent ou tuteur légal) indemniserá et dégage de toute responsabilité les parties exonérées (telles que définies ci-dessous) de toute réclamation contraire. Toute histoire soumise et/ou action de rallye qui, de l'avis exclusif du sponsor, est jugée inappropriée à la publication ou à l'inclusion dans le concours pour quelque raison que ce soit, sera disqualifiée du concours.

6. ADMISSIBILITÉ POUR PARTICIPER, SOUMETTRE UNE ACTION DE Rallie ET/OU VOTER : La Compétition s'adresse seulement aux résidents légaux du Canada âgés d'au moins 14 ans au moment de leur inscription, de leur participation à des Actions de Rallie ou du vote (collectivement, un « participant » dans la Compétition). Si vous êtes une personne mineure dans votre lieu de résidence, vous devez demander la permission de votre parent ou tuteur légal pour soumettre une participation ou une Action de Rallie, ou pour voter. Le Commanditaire se réserve le droit d'exiger une preuve d'un pareil consentement à tout moment au cours de la Compétition. Les prix seront attribués à l'Aréna nommé, et non à la personne qui participe à la Compétition au nom de l'Aréna.

Les employés de Kraft Heinz Canada ULC (« **Commanditaire** »), Rogers Media Inc. (« **Diffuseur** »), la Ligue nationale de hockey (« **LNH** ») et ses clubs affiliés, NHL Enterprises, L.P., NHL Enterprises Canada, L.P., NHL Enterprises B.V., NHL Interactive CyberEnterprises, LLC, Second Dimension International Limited (« **SDI Marketing** »), l'Association des joueurs de la Ligue nationale de hockey (« **AJLNH** »), Hockey Ventures (Canada) Inc., Merkle Inc. (« **Administrateur** »), et leurs sociétés mères, sociétés affiliées, filiales et agences de publicité et de promotion respectives (collectivement, les « **Parties à la Compétition** »), et les employés, les actionnaires, les filiales, les administrateurs, les directeurs, les agents, les représentants, les membres, les détenteurs de licence, les parties promotionnelles, les successeurs et cessionnaires des personnes mentionnées précédemment respectifs (collectivement, les « **Parties exonérées** ») et les membres de leur famille immédiate (conjoint/conjointe et parent, enfants, frères/sœurs et leur conjoint/conjointe respectif, peu importe leur lieu de résidence) ou les personnes vivant sous le même toit (qu'elles soient apparentées ou non), ne sont pas admissibles à participer à la présente Compétition. Nul où la loi l'interdit.

La participation au concours est conditionnée par le fait que chaque participant (et son parent ou tuteur légal, le cas échéant, dans le cas d'un participant mineur) se rende disponible pour participer, gratuitement, à toutes les étapes et à toutes les activités liées au concours (y compris, mais sans s'y limiter, les enregistrements et la participation à des interviews, des apparitions et des activités promotionnelles et publicitaires), et accepte de signer et de respecter tous les formulaires de décharge applicables et le présent règlement officiel, y compris, mais sans s'y limiter, toutes les révisions de celui-ci. Les participants doivent accepter de remplir et de signer tout document nécessaire à l'attribution de tout prix à l'Aréna concerné. Le parent ou le tuteur légal de chaque participant mineur doit autoriser sa participation et signer tous les formulaires de décharge en son nom.

7. ÉVALUATION, VOTE ET CHOIX DU GAGNANT DE LA COMPÉTITION :

Étape	Date de début	Date de fin
Évaluation	3 mars 2025	15 mars 2025
Vote	4 avril 2025 9 h 00, HE	5 avril 2025 17 h 00, HE

Divisions : Les Arénas sont scindés en deux (2) divisions par région (Ouest ou Est) comme indiqué ci-dessous (chacune, une « **Division** »).

a. **Division Est** : Ontario, Québec, Terre-Neuve-et-Labrador, Île-du-Prince-Édouard, Nouvelle-Écosse et Nouveau-Brunswick

b. **Division Ouest** : Colombie-Britannique, Yukon, Manitoba, Saskatchewan, Alberta, Territoires du Nord-Ouest et Nunavut

Étape de l'évaluation : L'Administrateur contrôlera, surveillera et préparera le matériel pour le Jury (comme défini ci-dessous). Au cours de la phase d'évaluation, tous les Envois d'histoire admissibles pour chaque division seront évalués par un panel de représentants du commanditaire, de la LNH et de l'AJLNH (le « **Jury** ») en fonction des critères d'évaluation suivants :

- description de la passion pour le hockey de la communauté mise en candidature et de son engagement à l'égard de ce sport (50 %);
- description de l'importance de l'Aréna pour vous, votre famille et votre communauté (25 %);
- description de la façon dont le prix serait utilisé (25 %).

Le score de Soumission d'histoire ci-dessus, tel que déterminé par le jury conformément à ce qui précède, représentera 80 % du score global. Le Résultat pour le Rallie représentera le dernier 20 % du résultat global. Les quatre (4) Arénas (au minimum un (1) par Division) ayant obtenu les meilleures notes globales seront considérés comme finalistes (« **Finalistes** ») (sous réserve de vérification de l'éligibilité et du respect des conditions du présent règlement officiel, comme indiqué à la section 10). En cas d'égalité, le participant dont l'Envoi d'histoire a reçu la note combinée la plus élevée pour (i) la description de la passion pour le hockey de la communauté mise en candidature et de son engagement envers ce sport; et (ii) la description de l'importance de l'Aréna pour la communauté et de la façon dont le prix serait utilisé (les deux premiers critères) sera considéré comme Finaliste. Si l'égalité persiste toujours, les participations à égalité seront évaluées à nouveau par le Jury en fonction des critères d'évaluation ci-dessus afin de choisir le Finaliste. Le Commanditaire se réserve le droit, à son unique discrétion, de déterminer un nombre inférieur de Finalistes que celui stipulé s'il ne reçoit pas un nombre suffisant d'Envois d'histoire admissibles. Les décisions du Commanditaire et du Jury sont finales et contraignantes pour tout ce qui a trait à la Compétition. Le Commanditaire ne divulguera pas les résultats de l'évaluation. Chacun des quatre (4) Finalistes doit être associé à un Aréna différent, pour qu'aucun Aréna n'occupe plus qu'une seule position de Finaliste.

Étape du vote : Une fois annoncés, les noms des quatre (4) Finalistes seront affichés sur le site Web et le public pourra voter lors de l'étape du vote. Lors de l'étape du vote, les personnes qui respectent les critères d'admissibilité stipulés à la Section 6 peuvent voter pour leur finaliste préféré **qui incarne le mieux selon eux l'esprit de la Compétition** en visitant le site Web et en suivant les liens et les instructions pour voter. Le Finaliste qui remporte le plus grand nombre de votes sera considéré comme le « **Gagnant du Grand Prix** », sujet à la décision finale du Commanditaire, de la LNH et de l'AJLNH. Les

trois (3) autres Finalistes seront tous considérés comme un « Gagnant de Deuxième Prix ». En cas d'égalité des résultats lors de la phase de vote, le finaliste ayant obtenu la note globale la plus élevée lors de la phase d'évaluation sera considéré comme le Gagnant du Grand Prix. Si l'égalité persiste toujours, les participations à égalité seront évaluées à nouveau par le Jury en fonction des critères d'évaluation ci-dessus afin de choisir les Finalistes. Le vote est illimité et assujéti à une vérification en tout temps. Seuls les votes effectués sur le site Web sont valides. Toute tentative de vote par une personne quelconque utilisant de multiples/différentes adresses courriel, identités, inscriptions et connexions, ou toute autre méthode, entraînera l'annulation de ces votes et cette personne n'aura plus le droit de voter. Aucune personne ne peut voter par procuration pour une autre personne. L'utilisation d'un système automatisé pour voter ou pour contourner le processus de vote est interdite et entraînera une disqualification, et tous les votes connexes seront annulés. Les votes générés par des scripts, des macros ou d'autres moyens automatisés ou tout autre moyen destiné à affecter l'intégrité du processus de vote, tel que déterminé par le Commanditaire à sa seule discrétion, peuvent être annulés. L'obtention de votes par des moyens frauduleux ou inappropriés, y compris, sans s'y limiter, l'offre de prix ou d'incitatifs à des membres du public, le paiement pour des votes ou l'offre d'échange des votes, comme déterminé par le Commanditaire, à son unique discrétion, peut entraîner l'annulation de ces votes et la disqualification du Finaliste respectif. Le Commanditaire ne révélera pas le nombre de votes final.

8. PRIX ET VALEUR APPROXIMATIVE AU DÉTAIL (« VAD ») : Les prix suivants peuvent être gagnés :

Un (1) Grand Prix : Le Grand Prix comprend :

- la somme de 250 000 \$ CA pour la modernisation de l'Aréna gagnant du Grand Prix, comme proposé dans l'Envoi d'histoire;
- l'occasion d'être l'hôte d'un match préparatoire de la LNH^{MD} (le « **Match** ») qui sera joué dans l'Aréna remportant le Grand Prix (ou l'Aréna de remplacement, s'il y a lieu, défini ci-dessous), (*voir* les exigences relatives à l'Aréna, telles que définies ci-dessous) à une date choisie par le Commanditaire, la LNH et l'AJLNH, à leur entière discrétion*; et
- le titre « Kraft Hockeyville Canada 2025 » et la possession du trophée Kraft Hockeyville pour un (1) an.

Par exemple, le Match pourrait avoir lieu avant le début de la saison régulière 2026-2027 de la LNH.

VAD totale du Grand Prix : 650 000 \$ CA.

Le Match et tous les éléments liés à celui-ci peuvent être suspendus, annulés ou reportés, tels que déterminés par le Commanditaire, la LNH et l'AJLNH, à leur seule et entière discrétion. Si le Match est joué à l'Aréna de remplacement, la somme de 250 000 \$ CA pour la modernisation de l'Aréna sera attribuée à l'Aréna gagnant du Grand Prix, et non à l'Aréna de remplacement. Entre les parties, le Commanditaire, la LNH et l'AJLNH détermineront à leur unique discrétion si le participant/l'Aréna gagnant respecte les exigences mentionnées ci-dessous, si le Match peut être joué à l'Aréna gagnant du Grand Prix et si les autorisations appropriées et les renseignements sur l'Aréna peuvent être

obtenus des propriétaires de l'Aréna gagnant du Grand Prix et/ou de l'Aréna de remplacement, le cas échéant. Si l'Aréna est une propriété privée, il doit être ouvert au public pour le Match. Si les autorisations appropriées et les renseignements sur l'Aréna ne peuvent pas être obtenus des propriétaires de l'Aréna gagnant du Grand Prix et/ou de l'Aréna de remplacement dans un délai raisonnable (comme déterminé uniquement par le Commanditaire, la LNH et l'AJLNH), le Commanditaire se réserve le droit de décerner le Grand Prix à un autre Aréna.

L'Aréna gagnant du Grand Prix, l'Aréna de remplacement et toutes les tierces parties, y compris tout comité d'organisation de la communauté locale, ne peuvent utiliser, vendre, troquer, échanger et/ou vendre aux enchères des billets pour le Match (et tout événement connexe) à des fins promotionnelles, commerciales et associées aux prix. Le Commanditaire, la LNH et l'AJLNH ont le droit, à leur unique discrétion, de déterminer si l'utilisation de ces billets contrevient au présent Règlement officiel.

Trois (3) Deuxièmes Prix : Chaque deuxième prix comprend 25 000 \$ CA pour la modernisation d'un Aréna pour chaque Aréna gagnant du deuxième prix. VAD : 25 000 \$ CA chacun.

La VAD totale de tous les prix, incluant le Grand Prix : 725 000 \$ CA.

Remplacement de prix et conditions : Toutes les attributions de prix sont assujetties à la vérification de l'admissibilité et de la conformité aux conditions du présent Règlement officiel. Les prix doivent être acceptés comme décernés et ne sont pas transférables. Aucun remplacement ne sera accordé, sauf dans les conditions indiquées dans ce Règlement officiel et à l'entière discrétion du Commanditaire. Le Commanditaire se réserve le droit de modifier et/ou de remplacer un prix, ou un élément du prix, pour en offrir un d'une valeur égale ou supérieure. Le gagnant ne peut recevoir la différence monétaire entre la valeur réelle du prix et la valeur approximative du prix, le cas échéant. L'Aréna gagnant est responsable de l'ensemble des coûts, des impôts et autres frais liés à la réception et/ou à l'utilisation de leur prix. **Limite** : un (1) prix par Aréna. Tous les détails entourant les prix sont à la discrétion unique du Commanditaire. La devise est en dollars canadiens, à moins d'indication contraire. D'autres conditions, modalités et restrictions peuvent s'appliquer à un prix ou à un élément d'un prix. Les Parties exonérées ne pourront en aucun temps être tenues responsables si un participant n'est pas en mesure d'assister ou de prendre part à un volet quelconque de la Compétition ou ne peut pas participer dans le cadre d'un prix pour quelque raison que ce soit. Le Commanditaire n'est pas tenu d'enregistrer ou de diffuser la présence ou la participation d'un participant dans le cadre de la Compétition.

Exigences relatives à l'Aréna : Pour que l'Aréna gagnant du Grand Prix puisse être utilisé pour le Match, il doit respecter les critères suivants (« **Exigences relatives à l'Aréna** ») :

- être muni de glace artificielle;
- respecter les normes de la LNH et de l'AJLNH;

- pouvoir être utilisé cinq (5) jours avant la date du match, une (1) journée après et le jour du match qui aura lieu à une date qui sera déterminée par le Commanditaire, la LNH et l'AJLNH;
- être situé dans un rayon de deux cents (200) kilomètres d'un aéroport répondant aux normes du transporteur aérien habituel des équipes de la LNH;
- être situé à une distance raisonnable d'un établissement médical offrant des capacités de soins d'urgence à la satisfaction de la LNH et de l'AJLNH.

Si un Aréna gagnant du Grand Prix ne respecte pas les Exigences relatives à l'Aréna (comme déterminé par le Commanditaire, la LNH et l'AJLNH, à leur unique discrétion), la portion du Match du Grand Prix se tiendra à l'Aréna de remplacement qui respecte les Exigences relatives à l'Aréna le plus près. L'Aréna de remplacement sera choisi par le Commanditaire, la LNH et l'AJLNH à leur unique discrétion (l'« **Aréna de remplacement** »). L'Aréna de remplacement ne peut pas être un Aréna de la LNH.

9. CHANCES DE GAGNER : Les chances de gagner un prix dépendent du nombre d'Envois d'histoire admissibles reçu, des critères d'évaluation et du nombre de votes reçus.

10. NOTIFICATION ET EXIGENCES : Les quatre (4) Finalistes seront annoncés le 15 mars 2025 ou autour de cette date et devront fournir les coordonnées du ou des propriétaires de l'Aréna sélectionné. Les autorisations appropriées doivent être obtenues du participant (y compris du parent/tuteur légal, le cas échéant), du ou des propriétaires de l'Aréna et d'autres personnes, selon ce que demandera le Commanditaire, ce qui peut comprendre : (i) une confirmation de participation en tant que Finaliste, (ii) la signature d'une déclaration de conformité, d'exonération de responsabilité civile et d'autorisation d'utilisation à des fins publicitaires, (iii) et toute autre documentation requise pouvant être exigée par le Commanditaire. Ces renseignements doivent être fournis dans un délai raisonnable, comme déterminé par le Commanditaire.

Le participant et les personnes autorisées de l'Aréna gagnant seront informés le, ou autour du, 5 avril 2025, et ils pourraient devoir fournir certains renseignements et autorisations appropriés afin de pouvoir réclamer et accepter le prix. Si l'Aréna gagnant ne fournit pas les renseignements ou les autorisations nécessaires, le prix pourrait être annulé et un autre Aréna pourrait se voir attribuer le prix. Si l'Aréna est un Aréna privé, le prix sera versé à une fiducie ou à une entité détentrice corporative. S'il est impossible de livrer le prix ou la notification relative au prix, ou si le gagnant potentiel ou l'Aréna gagnant ne se conforme pas aux exigences énoncées ou au Règlement officiel de quelque façon que ce soit, le prix sera annulé et un autre gagnant et/ou Aréna gagnant sera sélectionné. Chacune des Parties à la Compétition se réserve le droit, à son unique discrétion, de téléphoner, d'envoyer un courriel et/ou de visiter un participant ou toute communauté d'Aréna mis en candidature, et d'enregistrer des entrevues, des présences et des activités publicitaires et promotionnelles. Un pareil contact de la part de l'une des Parties à la Compétition ne constitue pas, de quelque manière que ce soit, une garantie de prix potentiel pour un participant.

11. COMPÉTITION ET RENONCIATION AU PRIX : En participant à la Compétition et en acceptant les prix (le cas échéant), les participants (et, s'il s'agit de personnes mineures,

leur parent/tuteur légal) et les Aréna gagnants conviennent de donner quittance et d'exonérer les Parties exonérées des réclamations, blessures, dommages, pertes et/ou responsabilités à la personne ou à la propriété, attribuables en tout ou en partie, que ce soit directement ou indirectement, (a) à la participation à la Compétition, y compris, toute activité connexe à la Compétition, (b) à l'acceptation, à l'utilisation, à la mauvaise utilisation, à la possession ou au rachat du prix (le cas échéant) et (c) aux réclamations fondées sur la personnalité, les droits de confidentialité ou la diffamation et l'atteinte à un droit de propriété intellectuelle.

Si un participant et un Aréna choisi gagnent un prix et acceptent ce prix, une pareille acceptation constitue l'entière satisfaction de son droit comme participant et gagnant de la Compétition, et le participant et l'Aréna choisi libèrent entièrement et pour toujours les Parties exonérées, des réclamations, demandes, pertes, dommages, actions ou causes d'action, connus ou inconnus, soit en droit ou en intérêt, pour lesquels leurs héritiers, exécuteurs, administrateurs, successeurs ou cessionnaires peuvent avoir, maintenant ou ultérieurement, contre l'une des Parties exonérées concernant le prix.

Tous les participants (et, si des personnes mineures, leur parent/tuteur légal) et les Aréna gagnants conviennent également, sans restreindre la portée générale de ce qui précède, que les Parties exonérées ne soient pas tenues responsables des blessures, des accidents, de la mort ou de la mutilation, ou de toute perte, de toute dépense ou de tout dommage liés à la participation à la Compétition et/ou au prix. Le participant convient également qu'aucune des Parties exonérées n'a offert une garantie quelconque à l'égard des prix. En outre, le représentant autorisé de l'Aréna assume toutes les responsabilités relatives à toute perte, à toute blessure ou à tout dommage à une personne ou à une propriété quelconques, découlant des actions ou des omissions des représentants de l'Aréna, qu'il s'agisse de négligence ou non, concernant les prix.

12. LIMITES DE RESPONSABILITÉ : Les Parties exonérées ne sont pas responsables de la perte, du retard, du caractère incomplet, endommagé ou inexact, du vol, du retard, du mauvais acheminement, de la non-livraison ou de la corruption des Envois d'histoire, des Actions de Rallie, des votes, des courriels ou du courrier; de la perte, de l'indisponibilité ou de l'interruption du réseau, du serveur, du fournisseur de service Internet (FSI), du site Web ou de toute autre connexion, de la disponibilité, de l'accessibilité, des problèmes de communication ou des défaillances informatiques, des pannes des transmissions par téléphone, par câble ou par satellite, des lignes terrestres ou des pannes techniques ou de la confusion, de l'embrouillement, du retard ou du mauvais acheminement de transmission ou du mauvais fonctionnement du matériel informatique ou logiciel, des défaillances ou des difficultés, ou d'autres erreurs ou difficultés de toute sorte, qu'elles soient de nature humaine, mécanique, électronique, informatique, de réseau, typographique, d'impression ou autrement associées à la Compétition ou la concernant, y compris, sans s'y limiter, les erreurs ou les difficultés qui peuvent survenir concernant l'administration de la Compétition, le traitement ou l'évaluation des Envois d'histoire et/ou des Actions de Rallie, la comptabilisation des votes, l'annonce des prix ou dans tout matériel lié à la Compétition.

De plus, les Parties exonérées ne sont pas responsables de tout renseignement incorrect ou inexact, même si la source correspond à des utilisateurs du site, une falsification, du piratage ou toute programmation ou tout équipement lié à la Compétition ou utilisé dans le

cadre de celle-ci. Les Parties exonérées ne sont pas responsables des blessures ou des dommages à l'ordinateur d'une personne liés à sa participation ou découlant de sa participation à la présente Compétition, du téléchargement de matériel ou de l'utilisation d'un site Web quelconque.

13.DROIT DE MODIFIER, DE METTRE FIN ET DE SUSPENDRE : Les personnes (y compris, mais sans s'y limiter, tout participant de la Compétition) qui altèrent ou abusent de tout aspect de la Compétition ou du Site Web, qui agissent d'une façon antisportive ou perturbatrice, qui agissent de façon contraire à la loi ou à l'esprit de la Compétition ou d'une façon qui pourrait avoir une incidence négative sur la réputation des Parties à la Compétition ou qui sont en violation du présent Règlement officiel, à la seule discrétion des Parties à la Compétition, seront disqualifiées et tous les Envois d'histoire, Actions de Rallie et/ou votes (le cas échéant) seront annulés. Si un Aréna et/ou tout représentant autorisé d'un Aréna agit de façon contraire à la loi ou à l'esprit de la Compétition ou d'une façon qui pourrait avoir une incidence négative sur la réputation des Parties à la Compétition ou est en violation du présent Règlement officiel, à la seule discrétion des Parties à la Compétition, l'Aréna en question peut être disqualifié de la Compétition. Si, selon le jugement du Commanditaire, il existe des preuves présumées d'altération d'une partie quelconque de la Compétition, ou si des difficultés techniques compromettent l'intégrité de la Compétition, ou pour autre raison (sans obligation de divulguer la raison), le Commanditaire se réserve le droit de modifier, de suspendre ou de mettre fin à la Compétition d'une façon jugée appropriée par le Commanditaire, à son unique discrétion.

AVERTISSEMENT : TOUTE TENTATIVE DÉLIBÉRÉE VISANT À ENDOMMAGER LE SITE WEB OU À COMPROMETTRE LE BON DÉROULEMENT DE LA COMPÉTITION PEUT CONSTITUER UNE VIOLATION DES LOIS CIVILES ET CRIMINELLES, ET SI UNE PAREILLE TENTATIVE DEVAIT AVOIR LIEU, LE COMMANDITAIRE SE RÉSERVERAIT LE DROIT D'INTENTER DES POURSUITES ET DE FAIRE APPEL À D'AUTRES RECOURS (CE QUI COMPREND LES HONORAIRES JURIDIQUES) CONTRE L'AUTEUR DE CES ACTES, DANS TOUTE LA MESURE PERMISE PAR LA LOI, CE QUI PEUT COMPRENDRE DES POURSUITES CRIMINELLES.

Les Parties exonérées n'assument aucune responsabilité, peu importe la situation dans laquelle leur incapacité à agir résulte d'un événement ou d'une situation non prévisible ou hors de leur contrôle, y compris, mais sans s'y limiter, des cas de force majeure, des épidémies ou d'autres éclosions d'une maladie ou un événement de santé et de sécurité lié à la COVID-19, de grève, de lock-out ou de tout autre conflit de travail au sein de leurs installations ou des installations d'entreprises dont les services sont utilisés. Le refus par un ou plusieurs des Arénas gagnants potentiels d'accepter un prix libère les Parties exonérées de toute responsabilité et des obligations envers cet Aréna gagnant potentiel d'un tel prix. En aucun cas, le Commanditaire ne sera tenu de décerner plus de prix que ce qui est stipulé dans le présent Règlement officiel ou de décerner des prix d'une autre façon que celle conforme au présent Règlement officiel.

Tous les renseignements demandés et fournis par chaque participant doivent être vrais, exacts et nullement trompeurs. Le Commanditaire se réserve le droit de disqualifier un Envoi d'histoire de la Compétition, à son unique discrétion, si le participant, à tout moment, fournit des détails et/ou des renseignements erronés, inexacts ou trompeurs ou

si le participant est inadmissible pour la Compétition conformément au présent Règlement officiel.

14. DROITS RELATIFS AUX ENVOIS D'HISTOIRE ET À L'ACTION DE RALLIE : Si un Envoi d'histoire et/ou une Action de Rallie d'un participant est considéré par le Commanditaire, à son unique discrétion, comme une violation du Règlement officiel sans importance et négligeable, et que l'Envoi d'histoire et/ou l'Action de Rallie peuvent être modifiés pour éliminer la violation, alors le Commanditaire peut demander au participant de modifier l'envoi, ou de modifier l'envoi au nom du participant, plutôt que de disqualifier le participant.

Compte tenu de l'Envoi d'histoire et/ou de l'Action de Rallie du participant qui fait l'objet d'un examen et d'une évaluation pour la présente Compétition, chaque participant (ou, s'il s'agit d'une personne mineure admissible, son parent ou tuteur légal) cède par les présentes au Commanditaire, à l'AJLNH, à Ventures, à la LNH et ses clubs affiliés participants, à NHL Enterprises Canada, L.P., à NHL Enterprises, L.P., à NHL Enterprises B.V., à NHL Interactive CyberEnterprises, LLC et aux entités associées de la LNH, à Broadcast Party et leurs sociétés mères, sociétés affiliées, successeurs, cessionnaires, licenciés et délégués respectifs (collectivement, les « Parties licenciées ») une licence non exclusive, entièrement payée, universelle pour utiliser, copier, céder sous licence, transmettre, distribuer, exécuter publiquement, publier, modifier, supprimer ou afficher un pareil Envoi d'histoire et/ou Action de Rallie ou une partie de ceux-ci, y compris les noms, les ressemblances ou les renseignements personnalisés, dans tout média connu actuellement ou développé par la suite, y compris, sans s'y limiter, toute forme de télévision et toute forme d'Internet et de protocole sans fil sans limitation et sans autre droit d'approbation, de notification ou de compensation. Chaque participant autorise les Parties licenciées à utiliser, pour toujours et comme elles le jugent bon, l'Envoi d'histoire et/ou l'Action de Rallie soumis au Commanditaire et à générer des œuvres dérivées à partir de ce matériel. Chaque participant (et, s'il s'agit d'une personne mineure admissible, son parent ou son tuteur légal) convient que les résultats et les profits de cette utilisation deviendront la propriété des Parties licenciées, et seront affectés librement par les Parties licenciées, et que les Parties exonérées n'auront aucune obligation de quelque nature que ce soit envers le participant. Les Parties licenciées ne sont pas tenues d'utiliser une partie quelconque des renseignements ou du matériel mentionnés ci-dessus, mais elles peuvent le faire et peuvent modifier ces renseignements ou ce matériel, à l'unique discrétion de la Partie licenciée, sans autre obligation ni compensation.

15. PUBLICITÉ : En outre, en participant à la Compétition, chaque participant (et, s'il s'agit d'une personne mineure admissible, son parent ou son tuteur légal) cède par les présentes l'autorisation aux Parties à la Compétition et à leurs délégués respectifs d'utiliser le nom, la ressemblance, les citations, les commentaires, les données biographiques et/ou l'image du participant à des fins publicitaires, commerciales ou promotionnelles sans autre avis, autorisation, rémunération ou contrepartie dans tout média, connu actuellement ou développé ultérieurement, de quelque manière que ce soit, à l'échelle de l'univers, sauf si la loi l'interdit.

16. LOIS/JURIDICTION : Toutes les lois et réglementations locales, territoriales, municipales, provinciales et fédérales, ainsi que tous les codes, ordonnances et

règlements en vigueur s'appliquent et chaque participant (et, si une personne mineure admissible, son parent ou tuteur légal) et le représentant autorisé de l'Aréna au nom de l'Aréna, acceptent que la personne ou l'Aréna, le cas échéant, soit tenue de se conformer avec ce qui précède.

CERTAINES JURIDICTIONS N'AUTORISENT PAS LES LIMITATIONS OU L'EXCLUSION DE RESPONSABILITÉ POUR DES DOMMAGES CONSÉCUTIFS OU INDIRECTS, ALORS IL SE PEUT QUE LA DISPOSITION QUI SUIT NE S'APPLIQUE PAS À VOUS. En participant à la présente Compétition, les participants (et leurs parents/tuteurs légaux) renoncent à réclamer des dommages punitifs, consécutifs et indirects, des honoraires juridiques ou tout dommage-intérêt autre que les coûts déboursés pour participer à la Compétition.

Toutes les questions ayant trait à l'interprétation, à la validité et au caractère exécutoire du présent Règlement officiel ou aux droits et obligations du participant et du Commanditaire dans le cadre de la Compétition sont régies par les lois de la province de l'Ontario, le cas échéant, et doivent être interprétées en conséquence, sans égard aux règles concernant le choix de la loi applicable ou les conflits de droit.

17. LISTE DES GAGNANTS : Pour consulter la liste de gagnants, cliquez [ici](#). La liste des gagnants sera publiée lorsque les gagnants seront confirmés.

18. COURRIELS RELATIFS À LA COMPÉTITION : En participant à la Compétition, vous acceptez de recevoir des courriels concernant la Compétition, y compris, sans s'y limiter, un courriel de confirmation d'inscription.

19. DIVERGENCES LINGUISTIQUES : En cas de divergence ou d'incohérence entre la version anglaise et la version française du présent Règlement officiel, la version anglaise prévaudra, régira et aura préséance.

20. COMMANDITAIRE/ADMINISTRATEUR : COMMANDITAIRE : Kraft Heinz Canada ULC, 207 Queens Quay W Suite 141, Toronto, ON M5J 1A7, Canada et ADMINISTRATEUR : Merkle Inc., 3000 Town Center, Suite 2100, Southfield, MI 48075, É.-U.

21. VIE PRIVÉE : Le Commanditaire respecte votre droit à la vie privée. Les renseignements personnels des participants recueillis (ce qui comprend, sans s'y limiter, leurs noms, leurs âges, leurs adresses postales, leurs numéros de téléphone et leurs adresses courriel, et le contenu des Envois d'histoire et des Actions de Rallie) seront utilisés seulement aux fins d'administrer la présente Compétition et dans le cadre de la publicité liée à la présente Compétition. En participant à la présente Compétition, vous autorisez le Commanditaire à recueillir, à utiliser et à divulguer vos renseignements personnels à ces fins. Pour obtenir une copie de la Politique de confidentialité de Kraft Heinz, veuillez composer le 1 800 567-KRAFT ou visitez le site Web <https://www.kraftcanada.ca/privacypromise>.

22. YOUTUBE: La Compétition n'est pas commanditée, soutenue ou administrée par YouTube, LLC, Twitter, Inc. Les propriétaires et opérateurs de YouTube et de Twitter sont entièrement exemptés de toute responsabilité par chaque participant de la présente

Compétition. Pour les questions, commentaires ou plaintes au sujet de la Compétition, veuillez vous adresser au Commanditaire et non à YouTube ou Twitter.

ROGERS, ROGERS & Mobius Design, et toutes les marques et tous les modèles connexes, sont des marques de commerce et/ou des droits d'auteur de Rogers Communications Inc. ou de ses sociétés affiliées, utilisés sous licence.

LNH et le logo de la LNH (bouclier) sont des marques déposées de la Ligue nationale de hockey. © LNH 2024. Tous droits réservés.

L'AJLNH et le logo de l'AJLNH sont des marques déposées de l'Association des joueurs de la Ligue nationale de hockey. © AJLNH. Tous droits réservés.